

## Jeudi 20 février 2014

## Signature officielle de la charte de partenariat avec les bailleurs sociaux

L'évolution du parc locatif social sur la commune a incité le développement d'une collaboration renforcée en matière d'accès et de maintien dans le logement.

La Ville de La Chapelle sur Erdre poursuit sa politique volontariste en matière de logements sociaux et dispose d'un parc locatif de 819 logements sociaux (recensement de la Préfecture au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le calcul de la loi SRU. Le nouveau pourcentage sera connu fin février 2014 il est actuellement à hauteur de 12%).

Ces logements sont répartis entre 10 bailleurs :

- Aiguillon Construction
- Atlantique Habitations
- Gambetta
- Groupe CIF
- Habitat 44
- Harmonie Habitat
- L.N.H. (La Nantaise d'Habitations)
- Logi Ouest
- S.A. Les Marches de l'Ouest
- Vilogia

Afin d'instaurer un partenariat de qualité, la Ville et les bailleurs sociaux ont travaillé de concert sur ce projet de charte.

La charte s'inscrit d'une part, dans les dispositions de la future loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), dans le protocole d'accord intervenu avec le Conseil général pour les interventions auprès des locataires en difficulté, et d'autre part, dans le cadre des travaux actuellement en cours avec Nantes Métropole dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Ce projet a permis de mieux cerner les attentes et les besoins des demandeurs de logement et des locataires, en matière de :

- accès et maintien dans le logement
- suivi des demandeurs
- propositions des candidatures dans les Commissions d'Attribution de Logement
- information de la Ville sur les livraisons de logement

Cette charte marque ainsi la volonté de la Ville et des bailleurs sociaux à favoriser des actions visant à l'intégration des nouveaux habitants et à la qualité du vivre ensemble.